

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Band: 112 (2014)
Heft: 4

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un espace pour partager et valoriser les actions menées par les sages-femmes

En partenariat avec la Confédération Internationale des sages-femmes (ICM), la Fondation Sanofi Espoir lance une plate-forme dénommée «Connecting Midwives» avec un accès en anglais, français (fr.connectingmidwives.com/web) et espagnol.

Unique et innovante, cette plate-forme collaborative sera alimentée par les sages-femmes du monde entier. Elle leur offrira un espace dédié leur permettant d'échanger leurs expériences, et de partager leurs idées, projets et innovations. «Leurs actions seront mises en avant au sein de leur communauté pour valoriser le rôle essentiel qu'elles ont au quotidien pour améliorer l'éducation, la prévention et sauver des vies», souligne Caty Forget, déléguée générale de la Fondation Sanofi Espoir. «Cet espace de partage pourra les aider à enrichir leurs pratiques professionnelles et leurs réseaux, notamment pour celles qui exercent en zones rurales et sont souvent isolées.»

En plus d'être un lieu d'échange d'idées et de pratiques, cette plate-forme viendra récompenser certaines initiatives de terrain portées par les sages-femmes grâce aux «Sanofi Foundation's Awards for Midwives». Toute sage-femme diplômée et membre d'une association partenaire du réseau de l'ICM pourra présenter son projet, dès lors qu'il vise à réduire la mortalité maternelle et néonatale et à améliorer la santé des femmes, des nouveau-nés dans les zones les plus démunies. Dix lauréats seront annoncés en mai 2014. Leur récompense se traduira par un soutien financier de 3000 euros et, pour les trois meilleurs, par la réalisation d'un film documentaire présentant leur projet.

La date limite pour soumettre votre projet est le 20 avril 2014. Après cette date, il vous sera possible de poster vos projets et vos initiatives tout au long de l'année pour participer aux prochaines sélections.

Changement de cap pour la césarienne aux USA

Les organisations professionnelles des obstétriciens – «American College of Obstetricians and Gynecologists» et «Society for Maternal-Fetal Medicine» – ont procédé à un changement radical de direction en ce qui concerne les Guidelines sur la césarienne. Ainsi, un ralentissement de la dilatation du col n'est par exemple plus considéré comme une indication pour une césarienne (de même qu'une naissance gémellaire, un soupçon de macrosomie, etc.) alors qu'une induction du travail est considérée comme un risque de naissance par césarienne.

Source: Obstetric Care Consensus – Safe Prevention of Primary Cesarean Delivery, Obstetrics & Gynecology, 3/2014, 693-711.

Le texte original se trouve sur notre site:

www.sage-femme.ch Actualité

Voir aussi: www.smfm.org | www.acog.org

En France, les sages-femmes sont toujours en colère

«Céder aux sages-femmes sur le premier recours, c'est brader la santé des femmes et revenir loin en arrière», avait soutenu la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale en décembre 2013, au moment où elle lançait une pétition pour «la sauvegarde de la santé des femmes». Le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes a porté plainte devant l'Ordre des médecins pour propos «malveillants, injustifiés, portant atteinte à l'honneur de la profession de sage-femme et mettant en cause leurs compétences».

Depuis le 16 octobre 2013, les réunions, tables rondes et concertations se sont multipliées sans progresser et les sages-femmes qui manifestaient pour la troisième fois à Paris le 19 février 2014 attendaient de la ministre de la Santé Marisol Touraine qu'elle mette fin à un conflit qui semble s'éterniser. Le 4 mars 2014, celle-ci a annoncé la création d'un «statut médical des sages-femmes des hôpitaux qui s'inscrit au sein de la Fonction publique hospitalière», un statut

spécifique que les sages-femmes ont immédiatement jugé «insuffisant». Les revendications et les concertations se poursuivent bien que de réelles avancées ont été constatées.

Revue de la presse française établie le 4 mars 2014 par Josianne Bodart Senn

Prévention des mutilations génitales féminines à Genève

Un nouveau projet de prévention des mutilations sexuelles féminines (MGF) a été mis en place dans le canton de Genève. Il a non seulement pour but de sensibiliser les populations concernées sur les risques de cette pratique et son interdiction en Suisse, mais aussi d'orienter les professionnel-le-s des domaines de la santé, du social et de la justice sur ce problème. A ce propos, une récente étude de l'Unicef a montré que la prévalence des MGF est particulièrement importante à Genève.

Partenaires

Ce nouveau projet de prévention des MGF est réalisé avec le soutien de Caritas Suisse, du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE) et du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), en partenariat avec l'association Camarada, l'Unité de santé sexuelle et le Planning familial des HUG, l'Arcade des sages-femmes et l'Association des médiatrices interculturelles (AMIC).

Dépliants «Osons parler d'excision»

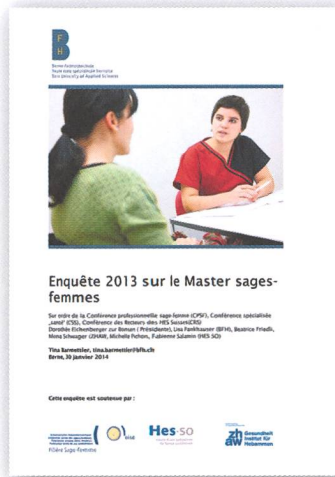
Une nouvelle brochure d'information est disponible en français/anglais, français/arabe, français/tigrigna (Erythrée), français/amharique (Ethiopie) et français/somali (Somalie).

Dans la limite des stocks disponibles, il est aussi possible de les commander par courriel à l'adresse suivante:

egalite@etat-ge.ch

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site: www.ge.ch/mgf

Enquête 2013 sur le Master sages- femmes



L'enquête était adressée aux sages-femmes titulaires d'un Master of Sciences (MSc) ou d'un Master of Advanced Studies (MAS) d'une haute école suisse ou étrangère et exerçant une activité professionnelle en Suisse.

Le groupe des Hautes écoles spécialisées (HES) qui propose des filières de formation Bachelor et prévoit la mise en place de filières Master en collaboration avec la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), souhaitait connaître le nombre de sages-femmes titulaires d'un Master et travaillant en Suisse, ainsi que leurs caractéristiques sociodémographiques et professionnelles. Les données ainsi récoltées permettront d'analyser et d'anticiper les besoins en matière de prestations des sages-femmes qualifiées dans les domaines de la santé, de la formation et de l'enseignement, ainsi que dans la recherche et dans la pratique.

Il convient aussi de tenir compte du besoin de réglementation des nouvelles fonctions professionnelles inscrites dans la loi, afin que les profils élargis au niveau Master, tels que celui des sages-femmes certifiées en pratique avancée (Advanced Practice Midwives APM) et/ou les infirmières certifiées en pratique avancée (Advanced Practice Nurses APN) puissent disposer des bases légales nécessaires à l'exercice de leur profession en tant qu'indépendantes.

Le rapport est disponible sous:
www.sage-femme.ch > La Fédération >
Statistique/Etudes

Editorial



Regula Junker-Meyer
Sage-femme indépendante et sage-femme
à la Maison de naissance de Stans

Cher lectrice, cher lecteur, chers collègues,

Une présentation haute survient durant la phase de dilatation dans environ 2 à 3% des cas (toutes naissances confondues), alors que dans 0,5% des cas seulement cette malprésentation persiste. Ainsi, le plus souvent, l'enfant trouve lui-même un chemin favorable à travers le bassin.

La mécanique obstétricale décrit l'interaction entre les deux corps – celui du bassin de la mère et celui du fœtus – qui se laissent influencer par la force des contractions et la résistance tissulaire. Et c'est là que se trouve l'essentiel de la solution au problème.

Une représentation mentale correcte du bassin, de l'enfant et de la musculature contribue à trouver des adaptations physiologiques qui permettent d'aider la mère et l'enfant à surmonter la malprésentation.

Donner naissance signifie bouger, de l'intérieur vers l'extérieur, de l'extérieur vers l'intérieur. L'enfant cherche la lumière par des réflexes inconditionnels tandis que la mère lui envoie des impulsions par ses mouvements extérieurs qui, à leur tour, poussent l'enfant dans la filière pelvienne.

Vous trouverez dans ce numéro de nombreux exercices pour favoriser, par des mouvements actifs et passifs, l'interaction entre ces deux corps.

Bonne lecture!

Amicalement,
Regula Junker-Meyer